



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tunisie

Question écrite n° 17948

Texte de la question

De nombreux enseignants, participant de longue date à des échanges avec la Tunisie, ont constaté que dans ce pays l'usage d'ouvrages francophones dans l'enseignement technique est menacé de disparition. Les élèves tunisiens utilisent aujourd'hui des manuels américains traduits en langue arabe et provenant d'Arabie saoudite. Cette situation est le fait d'une stratégie industrielle et commerciale mise en place par les Etats-Unis. La France, de son côté, a le devoir de défendre la francophonie et de renforcer les échanges économiques et scientifiques au sein de l'espace francophone. En conséquence, M. André Godin demande à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie de l'informer de son analyse et de ses intentions dans ce dossier.

Texte de la réponse

L'utilisation d'ouvrages non francophones, et notamment américains traduits en arabe, est en effet une réalité, en particulier pour les élèves qui maîtrisent mal la langue française. Mais la situation actuelle de l'enseignement technique en Tunisie ne permet pas d'affirmer que l'usage d'ouvrages francophones est menacé de disparition. En effet, dans le cadre de la réforme de l'enseignement tunisien initiée en 1991, un projet de « rénovation de l'enseignement secondaire technique » a été mis en place en 1992, pour une période de cinq ans, au titre de l'accord bilatéral qui régit notre coopération avec la Tunisie. La réorganisation de cet enseignement visait à substituer un enseignement général de technologie à un enseignement jusqu'alors orienté vers la formation professionnelle. Ce dernier rôle est désormais dévolu aux établissements dépendant du ministère tunisien de la formation professionnelle, tandis que les classes spécialisées des lycées ont pour mission de donner aux élèves une culture technologique permettant à ceux qui en ont fait le choix d'aborder, après la classe de terminal, la formation professionnelle proprement dite ou l'enseignement supérieur. L'enseignement technologique, qui relève de la responsabilité du ministère tunisien de l'éducation, a donc été organisé avec l'aide de l'expertise française. Ce projet a permis la mise en place d'infrastructures, la formation de formateurs, l'élaboration de manuels scolaires et de documents pédagogiques. De ce fait, les ouvrages mis à la disposition des élèves et des enseignants tunisiens ne font référence essentiellement qu'à des ouvrages français par des personnels qui ne relèvent pas de la tutelle du ministère tunisien de l'éducation. Elle se fait en partenariat avec l'association française de formation professionnelle des adultes, placée sous la tutelle du ministère du travail. Dans l'enseignement supérieur, scientifique et technologique, où les cours sont dispensés en français, l'appui de la France, grâce aux projets de développement d'agrégations et de classes préparatoires à l'IPEST de Tunis (Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques) permet la formation d'enseignants de haut niveau et l'accueil d'un nombre croissant de lauréats tunisiens dans les grandes écoles françaises (5 en 1994, 25 en 1998). Les efforts consentis par la France en faveur de l'enseignement tunisien, et rappelés ci-dessus, seront poursuivis dans le cadre de notre coopération bilatérale, en particulier dans les domaines de la formation des enseignants et de l'élaboration de matériels pédagogiques adaptés. Cette action permettra de renforcer l'utilisation d'une bibliographie francophone et, par là même, de faciliter les échanges économiques et technologiques avec ce pays.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17948

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4196

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5058